

APPEL À LA VIGILANCE

Cas d'intoxication alimentaire à *Staphylococcus aureus* 2026-08-13

À l'attention des médecins du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et des sages-femmes (CMDPSF) et du
Département régional de médecine générale (DRMG).

À l'attention des professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales, des cliniques d'infirmières praticiennes
spécialisées (IPS), des services courants (CLSC) et aux microbiologistes infectiologues des établissements de santé

Situation :

La Direction de santé publique de l'Estrie souhaite informer les cliniciens d'une enquête en cours concernant des cas de gastroentérite aiguë possiblement associés à la consommation de pâtisseries ayant fait l'objet d'un [rapport alimentaire](#) par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Des analyses réalisées par le MAPAQ, sur des aliments dans le cadre de l'enquête alimentaire, ont mis en évidence la présence de *Staphylococcus aureus* dans certains produits alimentaires rappelés.

Le rappel concerne les produits suivants fabriqués par Boulangerie Pâtisserie La Belle Bleue inc. et vendus exclusivement chez **Mont Rose Pâtisserie et café, situé à Granby, du 6 au 8 août 2023**.

- Trompe-l'œil citron
- Trompe-l'œil framboise

Manifestations cliniques :

L'intoxication alimentaire causée par les entérotoxines de *Staphylococcus aureus* se manifeste habituellement par :

- apparition brutale des symptômes ;
- nausées importantes ;
- vomissements ;
- douleurs abdominales et crampes ;
- diarrhée.

Les symptômes apparaissent généralement de 30 minutes à 8 heures après la consommation de l'aliment contaminé et disparaissent habituellement dans les 24 heures.

Diagnostic :

La recherche de toxines de *Staphylococcus aureus* sur des prélèvements humains n'est pas un test offert au CHUS ou au LSPQ. Il n'est donc pas recommandé de demander de test de confirmation spécifique mais de considérer ce diagnostic pour une personne symptomatique qui aurait consommé les produits touchés par le rapport alimentaire.

Recommandations :

- Évaluer l'état d'hydratation et la présence de complications liées aux pertes liquidiennes.
- Les antibiotiques ne sont généralement pas indiqués dans ce contexte, puisque les symptômes sont causés par une toxine.
- Parfois, des antiémétiques sont nécessaires.
- Déclarer toute situation à la Direction Santé publique de l'Estrie.

Références :

- [Fiche technique Santé-Sécurité : Agents pathogènes-Staphylococcus aureus](#), Santé canada.
- [Mise en garde à la population-Présence possible de staphylococcus aureus dans des pâtisseries trompe-l'œil au citron et à la framboise fabriquées par la Boulangerie Pâtisserie La Belle Bleue inc. et vendues chez Mont Rose Pâtisserie et café de Granby](#). MAPAQ

Déclaration à la santé publique

Pour déclarer une situation à l'équipe de maladies infectieuses de la DSPublique de l'Estrie :

- Par téléphone :
 - du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, composez le 819 829-3400, poste 42240
 - pour toute urgence hors de ces heures et lors des jours fériés, composez le 819 346-1110, poste 0, et demandez la garde en santé publique de l'équipe de maladies infectieuses
- Par télécopieur : 819 564-5435
- Par courriel : dspmadowmci.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca